

La chemise bleu noir au SPVM : une nouveauté ? Pas vraiment !

Mis à part les retraités de longue date et, bien sûr, l'équipe du Musée, il est probable que bien peu de membres du Service savent que la chemise bleu noir, que porteront bientôt les patrouilleurs, a déjà été à la mode chez la gent policière montréalaise.

Précisons que le port de la chemise est relativement récent au Service si on considère que c'est depuis 1843 que des hommes en uniforme ont arpenté, avant de patrouiller à cheval puis en auto, les rues et ruelles de Montréal. Pendant longtemps, l'uniforme des policiers montréalais, comme ceux de plusieurs autres villes au Canada, a été largement influencé par celui des « constables » britanniques et, dans une certaine mesure, il l'est encore, surtout lorsque la tunique est portée.

Or, depuis toujours, la tunique des constables montréalais était boutonnée jusqu'au cou, dans la pure tradition britannique, tandis qu'à partir des années 1940, les officiers portaient déjà la tunique à col ouvert, avec chemise gris foncé et cravate *blueblack*, selon la désignation de l'époque. Quant aux membres de l'État-major, comme on désignait alors l'ensemble des officiers de direction, la chemise blanche était déjà de mise.



Des chemises pour les agents

Au début de l'année 1950, les premières chemises font leur apparition et elles sont, elles aussi, gris foncé. C'est un modèle à manches longues et bouffant, avec un élastique au bas qui permet de ramener la chemise par-dessus le pantalon afin, disait-on, de dissimuler le revolver, quoique les mauvaises langues prétendaient que c'était plutôt pour cacher les bedaines... avec plus ou moins de succès d'ailleurs.

Du gris au bleu noir...

En avril de la même année, le Service accepte de mettre l'essai une chemise bleu noir, « en gabardine »¹, mais, à l'usage, on s'aperçoit que les nouvelles chemises posent problème. En effet, les constables déchantent rapidement quand ils s'aperçoivent que, peut-être en raison de la piètre qualité du tissu, les chemises bleu noir rougissent sous l'effet du soleil. C'était particulièrement remarquable pour les agents de la Circulation, postés pendant de longues heures aux intersections névralgiques, surtout au centre-ville. Qui plus est, la sueur et la pluie jouaient aussi de mauvais tours aux braves agents de cette époque : quand la chemise était détrempée, la teinture fuyait et le porteur avait le dos bleu noir ! Il y avait vraiment là de quoi rougir !

Puis, retour au gris

On remplaça donc graduellement les chemises fautives par les chemises grises, tout en conservant le modèle bouffant à manches longues et à col fermé, la cravate – ou la boucle, pour les motards – étant obligatoire en tout temps. Il y avait quand même quelques exceptions à cette règle. Ainsi, pour des raisons de sécurité évidentes, les tourne-clés, comme on appelait dans le temps les constables affectés à la surveillance des détenus dans les cellules du QG, en étaient exemptés. Et nul ne devait rouler ses manches, à une exception près : les constables préposés à l'entretien ménager des postes de police qui, eux, pouvaient également être dispensés du port de la cravate, selon la volonté de la direction locale.

Abandon du modèle bouffant et changements de saison

Par mesure d'économie, la chemise bouffante demeura en usage jusqu'à écoulement des stocks, alors que fut introduit progressivement, en 1963, un modèle plus conventionnel, qui se portait à l'intérieur du pantalon.

À cette époque, l'autorisation à l'échelle du Service de porter la tenue d'été ou de reprendre celle d'hiver émanait du QG, par voie de directive écrite, l'ordre du jour, comme on disait dans les postes, ou, plus familièrement, « la flûte ». Et ce changement de tenue devait s'effectuer à la date prévue, peu importe les variations soudaines de la température extérieure qui pouvaient survenir entre-temps.

L'avènement du « bleu police »

C'est à partir de 1973 que le « bleu police » devint graduellement la couleur standard des chemises dans tous les corps policiers municipaux du Québec, en deux versions : manches longues et manches courtes avec col ouvert. On se conformait ainsi aux spécifications du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), l'organisme gouvernemental chargé de réglementer la couleur et les autres caractéristiques de tout le matériel – ou presque – en usage dans les services de police municipaux au Québec.

Autrefois, on parlait des hommes en bleu pour désigner les policiers. Avec l'adoption de la chemise bleu noir, parlera-t-on maintenant des hommes et des femmes en noir ? Ça reste à voir !

1. La Presse, le 23 avril 1950